

**PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
DU 06 JUIN 2025**

Salle de la Tuilerie

L'an deux mille vingt-cinq le 06 Juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Bédarieux était assemblé, à la salle de la TUILERIE, après convocation légale du 28 Mai 2025 sous la Présidence de Monsieur BARSSE Francis, Maire.

Étaient présents : Mmes TOUET Magalie, TRALLERO, Brigitte, CARRETIER Evelyne, SALVIGNOL Caroline, MM. MATHIEU Pierre, CALAS Jean-Pierre, MAHIEU Grégory, CONTY Bruno, adjoints au maire.

Mmes, TISSERAND Laure, BLIXEN Madeleine, TENZA Nathalie, CUBELLS BOUSQUET Françoise, NUNO Hélène, ROUMAGNAC Hélène, DUHEN Amandine, conseillères municipales.

MM. JUSKIEWICZ Richard, M. MOUSTELON Alain, Lorenzo LACAZE, CONIL Romain, LAMY André, ESTIMBRE Dimitri, Jacky TELLO, André CLAVERIA, Jacques BENAZECH conseillers Municipaux.

Procurations :

PIOTON Sarah	à	TOUET Magalie
MOURRUT Frédérique	à	CONTY Bruno
TREMOLIERES M-A	à	MATHIEU Pierre
PERIE Nathalie	à	TRALLERO Brigitte

A l'unanimité des suffrages, Mme Magalie TOUET a été élue secrétaire, fonction qu'elle a accepté

Monsieur le Maire prend la parole pour faire son discours d'introduction (Discours joint au document)

Après lecture de l'ordre du jour **Monsieur le Maire** demande s'il y a des questions supplémentaires à rajouter à l'ordre du jour

Monsieur Dimitri ESTIMBRE prend la parole et demande que soit abordé les points suivants en question supplémentaires

- Point approbations PV
- Recherche de lithium
- Emploi

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Dimitri ESTIMBRE** pour aborder les différents points

Monsieur Dimitri ESTIMBRE prend la parole il explique qu'il ne comprend pas pourquoi il n'a pas été joint au dossier du conseil municipal le procès-verbal du dernier conseil du 07 mai et que c'est illégal, il rappelle que c'est une obligation et que c'est inscrit au règlement

Monsieur le Maire répond que c'était un choix, pour ne pas alourdir ce conseil qui est essentiellement dédié aux associations et, que seules sont passées les délibérations les plus urgentes.

S'en suit un échange vif entre les deux intéressés

Monsieur Dimitri ESTIMBRE reprend la parole concernant le lithium et aux informations que la mairie pourrait avoir sur une future recherche sur notre territoire

Monsieur le Maire répond que comme il avait été dit lors du dernier conseil, qu'il n'a pas plus d'information que le courrier qui a été reçu en mairie, que des recherches préliminaires vont être faites dans un secteur qui couvre jusqu'à Lodève et le Salagou mais que cela prendra plusieurs années avant une éventuelle exploitation

Monsieur Dimitri ESTIMBRE prend la parole concernant l'emploi sur le territoire, il n'est pas d'accord avec plusieurs propos du discours de Monsieur le Maire concernant l'emploi qui reste très fragiles et notamment les situations de la Colas et de kp1. Il revient également sur les menaces de fermetures de classes à la cité mixte Ferdinand Fabre.

Monsieur le Maire prend la parole et maintient ses propos tenus dans son discours.

Monsieur André CLAVERIA prend la parole car il souhaite lire une déclaration de soutien à la culture

Monsieur Dimitri ESTIMBRE prend la parole pour la lecture d'une motion de soutien aux agents de GRDF qui subissent des conditions de travail dégradés.

Monsieur le Maire, prend la parole il dit que conformément au règlement, le vote de cette motion sera inscrit au prochain conseil municipal

Monsieur Dimitri ESTIMBRE prend la parole et dit que c'est bien regrettable car le mail lui a été envoyé sur sa boîte mail depuis le 28 avril et que cette motion n'était ni inscrite à l'ordre du jour du Conseil de Mai ni sur celui de Juin

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur André CLAVERIA** pour la lecture d'une déclaration

Monsieur André CLAVERIA fait lecture de la déclaration de soutiens à la culture

Monsieur le Maire prend la parole il précise qu'il est tout à fait d'accord avec cette déclaration et précise que la commune n'a quant à elle fait le choix de ne pas diminuer les aides faites à la culture ni aux associations.

Monsieur Pierre MATHIEU prend la parole il précise qui l'en sera fait de même pour Grand Orb et

qu'également il a été fait le choix de ne pas diminuer les aides faites aux associations et à la culture.

Question n°1

Objet: Approbation de la cession de l'immeuble sis 30 Rue Guiraud objet d'une convention avec l'Etablissement Public Foncier Occitanie à la Communauté de communes Grand Orb

Dans le cadre de la convention opérationnelle signée le 22 août 2017, l'Etablissement Public Foncier Occitanie (EPF) a acquis le 24 octobre 2017 un immeuble situé au 30 rue Guiraud à Bédarieux. Il s'agit d'un immeuble non occupé bénéficiant d'une situation centrale à proximité des services et des commerces et offrant une surface habitable conséquente comprenant 4 logements type T3 et T4.

Ce portage a été prolongé le 27 septembre 2022 jusqu'au plus tard août 2025.

Ce portage répondait à un besoin, la municipalité s'étant donnée un objectif de redynamisation du cœur de ville afin de rendre à son centre une attractivité tant pour promouvoir l'offre de logement que pour le maintien et la réinstallation du commerce.

Concernant cet immeuble, la Communauté de communes Grand Orb, souhaite mettre en location des meublés à destination de jeunes médecins, stagiaires, ou encore fonctionnaires nouvellement mutés sur le territoire.

En effet, l'on observe une demande forte de ce type de service de la part des entreprises qui ont parfois du mal à recruter de par la position géographique du territoire, mais également de la part des professions libérales comme les médecins.

La commune est bien entendu favorable au projet. Dès lors il est nécessaire de délibérer pour autoriser la Communauté de communes Grand Orb à se substituer à la commune pour le rachat de cet immeuble à l'issue de la convention de portage.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- ***D'approuver de la cession de l'immeuble sis 30 Rue Guiraud objet d'une convention avec l'Etablissement Public Foncier Occitanie à la Communauté de communes Grand Orb***

Je vous serai obligé de bien vouloir en délibérer.

Après présentation de la Délibération **Monsieur le Maire** donne des explications concernant la vente de ce bâtiment à Grand Orb

Monsieur Pierre MATHIEU prend la parole il précise que ce bâtiment va faire l'objet d'une réhabilitation complète avec la création de logements mis à disposition pour accueillir des futurs médecins, mais aussi

des stagiaires pour les entreprises privées, il précise également qu'ils ont pour projet d'installer également un point justice au rez de chaussée.

Monsieur Dimitri ESTIMBRE prend la parole il demande pourquoi c'est la communauté de commune qui porte ce projet, tout comme celui de Baldy, il trouve cela fort dommage.

Madame Françoise BOUSQUET prend la parole, elle souhaiterait avoir des explications, elle explique que la délibération n'est pas claire, que l'immeuble n'appartient pas la commune alors pourquoi celle-ci délibère ?

Monsieur le Maire répond que cet immeuble est porté par l'EPF qui a une convention de rachat avec la commune et que l'objet de la délibération est de se désengager de ce rachat au bénéfice de Grand Orb.

Madame Françoise BOUSQUET reprend la parole et dit qu'il n'y a rien de précisée sur l'utilisation l'immeuble elle explique que peut-être un autre usage aurait pu être prévu.

Madame Amandine DUHEN prend la parole et demande combien de logements dans cet immeuble.

Monsieur le Maire répond qu'il y a actuellement 4 logements mais que cela pourra être redécoupé

Monsieur Jacky TELLO prend la parole il affirme que l'on aurait pu continuer le portage au-delà d'aout

Monsieur le Maire prend la parole il explique que le portage a déjà été prolongé de trois ans et qu'une nouvelle prolongation n'était plus possible, que la commune ces dernières années a multiplié les pistes de solutions mais aucune n'a abouti.

Le Conseil Municipal Décide à :

- **24 Voix POUR**
- **1 Voix CONTRE (Jacky TELLO)**
- **4 ABSTENTIONS (Dimitri ESTIMBRE, Hélène ROUMAGNAC, Françaises CUBELLS BOUSQUET, Hélène NUNO)**

Question n°2

Objet : Demande du fonds de concours « concours Patrimoine et Environnement » à la Communauté de communes Grand Orb pour les travaux de toiture du cœur de l'église Saint-Alexandre

Vu la délibération du 3 avril 2024 de la Communauté de communes Grand Orb créant un fonds de concours Patrimoine et environnement ;

Vu les délibérations du 4 mars 2024 concernant le plan de financement, de l'opération les travaux d'urgence impérieuse de la couverture du chœur de l'Eglise Saint Alexandre.

Pour rappel, cette opération fait suite à la rupture d'une poutre de la charpente du cœur de l'église mettant à mal la stabilité de l'édifice.

Les travaux d'urgence qui ont déjà débutés décomposent ainsi :

- Etudes complémentaires : 9 000 € HT
- Désamiantages matériaux : 14 000 € HT
- Travaux de remplacement de charpente et de la couverture : 227 000 € HT
- **Soit un total de 250 000 € HT 300 000 € TTC**

Comme le montre le tableau ci-après, la commune va avoir un autofinancement de minimum 100 000 € après le refus de la Région et sous réserve d'attribution de subventions par l'Etat et le CD34 qui ne se sont pas prononcés. Cela permet de solliciter la Communauté de communes Grand Orb pour le montant maximum prévu par le règlement du fonds de concours soit 20 000 €.

<i>Dépenses (H.T)</i>	<i>Recettes (H.T)</i>	<i>%</i>
Travaux d'urgence de l'Eglise Saint Alexandre 250 000 € HT	Etat DSIL/DETR 125 000 €	50 %
	Conseil Départemental de l'Hérault 25 000 €	10 %
	Autofinancement 100 000 €	40 %

Il est donc proposé au Conseil Municipal, de bien vouloir :

- **Solliciter la Communauté de communes Grand Orb dans le cadre du fonds de concours « concours Patrimoine et Environnement » à la Communauté de communes Grand Orb pour les travaux de toiture du cœur de l'église Saint-Alexandre pour un montant de 20 000 €**

Vote :UNANIMITE

Débat :

Monsieur Dimitri ESTIMBRE prend la parole et demande à **Monsieur le Maire** quel est le montant des crédits des travaux du pont de la barque transférés pour réparer l'église ?

Monsieur le Maire prend la parole il explique qu'il n'y a pas de transfert d'argent que les travaux du pont de la barque ont pris du retard par rapport aux exigences de l'état mais qu'ils seront réalisés à l'été 2026.

Monsieur Dimitri ESTIMBRE reprend la parole et s'insurge accusant Monsieur le Maire de le traiter de menteur, il fait ensuite lecture d'un document remis par l'Adjoint aux travaux à la dernière commission travaux

Monsieur le Maire prend la parole, il explique que pour le moment nous ne pouvons pas effectuer les travaux du pont de la barque, nous n'en n'avons pas l'accord.. et que sur ce document il est inscrit 150 000€ transféré mais il assure que les crédits pour le pont de la barque sont quoi qu'il en soit inscrit

Monsieur Dimitri ESTIMBRE reprend la parole et s'exclame « ah voilà merci ! »

Question n°3

Objet : Protection sociale complémentaire – Conventions de participation pour la couverture du risque Santé des agents

La réforme de la protection sociale complémentaire (PSC) dans la fonction publique territoriale, initiée par l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021, place la couverture des risques prévoyance et santé des agents au premier plan de la responsabilité des employeurs publics territoriaux.

Elle introduit notamment une obligation pour ces derniers de mettre en œuvre une participation financière à la couverture du risque Prévoyance de leurs agents à compter du 1er janvier 2025, puis à celle des risques frais de Santé à compter du 1er janvier 2026, ainsi que des niveaux minimums de couverture pour chacun des risques. Le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 est venu en préciser les modalités.

A l'issue d'un processus de négociation engagé au niveau national, l'accord collectif signé le 11 juillet 2023 ouvre en parallèle du volet Prévoyance des discussions sur les contours des futurs régimes de couverture du risque Santé. En effet, les parties audit accord s'engagent à un dispositif de revoyure qui a vocation à se substituer à celui prévu au II de l'article 8 du décret n° 2022-581 du 20 avril 2022.

A ce stade, la participation minimale des employeurs territoriaux en matière de Frais de Santé à compter du 1er janvier 2026 s'établit à 15€ par agent et par mois (soit 50 % d'un montant de référence fixé à 30€). En outre, les contrats Frais de Santé proposés aux agents de la Fonction Publique Territoriale doivent être constitués d'un panier de soins de référence, déterminé par le décret n° 2022- 581 du 20 avril 2022 et précisé au II de l'article L. 911-7 du code de la sécurité sociale.

L'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 a également confirmé le rôle d'expertise des centres de Gestion qui ont désormais l'obligation de conclure, pour le compte des collectivités territoriales et des établissements publics de leur ressort, des conventions de participation en matière de Santé et de Prévoyance.

Enjeux

L'enjeu financier n'est donc plus du tout le même pour les collectivités territoriales avec un élargissement de la base des bénéficiaires d'une part, et de la participation unitaire d'autre part.

Les employeurs publics territoriaux doivent donc, à plus ou moins brève échéance, engager d'une part des négociations avec les organisations syndicales et, d'autre part, une procédure de mise en

concurrence en conformité avec le code de la Commande Publique pour sélectionner le ou les organismes assureurs qui couvriront les garanties de santé dans le cadre de contrats collectifs.

Les enjeux sont multiples : couverture complémentaire de frais de santé pouvant découler de situations de maladie, maternité ou encore d'accident, attractivité du secteur public, équilibre financier, dialogue social. Le domaine expert qu'est celui de l'assurance des collectivités et de leurs établissements publics en accroît la complexité.

Au regard de ce contexte juridique et technique, compte tenu de la complexité et l'expertise imposées par ce type de dossier, et afin de répondre à l'ensemble de ces enjeux, le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault (CDG 34) a décidé d'engager un marché départemental afin d'être en mesure de proposer à l'ensemble des employeurs publics du département et à leurs agents une offre pointue et adaptée aux différentes problématiques rencontrées en matière de santé, à compter du 1er janvier 2026.

Méthodologie, concertation

Dans cette perspective, le CDG 34 s'est engagé dans une démarche experte et globale, qui offre aux collectivités territoriales et aux établissements publics de son ressort un accompagnement de haut niveau sur tous les aspects juridiques, fiscaux, sociaux et financiers inhérent à la Protection Sociale Complémentaire.

Ainsi, le CDG 34 pilotera l'ensemble du processus, tant pour ce qui concerne la définition des régimes de garanties, la rédaction du cahier des charges, la conduite des négociations avec les assureurs, l'analyse des offres, la mise en place de la gestion des prestations et le suivi et le pilotage des contrats dans le temps, au bénéfice des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux, ainsi que des agents assurés.

La mutualisation des risques sur un large périmètre permettra de renforcer l'attractivité auprès des organismes d'assurances, mais également de mieux piloter les risques, et par là-même de maîtriser les évolutions tarifaires dans le temps.

Le Maire informe les membres de l'assemblée que le CDG 34 va lancer mi- juin 2025, pour le compte des collectivités territoriales et établissements publics lui ayant donné mandat, une procédure de mise en concurrence en conformité avec le code de la commande publique pour conclure des conventions de participation pour la couverture du risque Santé.

Cette procédure permettra à tout agent d'un employeur public territorial ayant adhéré aux conventions de participation d'accéder à une offre de garanties d'assurance Santé mutualisées et attractives éligibles à la participation financière de son employeur, à effet du 1er janvier 2026.

Le Maire précise qu'afin de pouvoir bénéficier de ce dispositif, il convient de donner mandat préalable au CDG 34 afin de mener la mise en concurrence.

Vu l'article 40 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment les articles L.452-11, L. 221-1 à L. 227-4 et L. 827-1 à L. 827-12 ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la circulaire N°RDFB 1220789 C du 25 mai 2012 relative à la participation des collectivités territoriales et des établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu l'ordonnance 2021-174 du 17 février 2021 relative à la négociation et aux accords collectifs dans la fonction publique ;

Vu l'ordonnance 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique ;

Vu le décret 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique Territoriale ;

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial

Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante de bien vouloir :

-Donner mandat au CDG 34 pour l'organisation, la conduite et la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque Santé.

Vote :UNANIMITE

Question n° 4

Objet : Motion pour conserver l'ensemble des divisions de la Cité Mixte Ferdinand Fabre (rentrée 2025-26)

Depuis plusieurs semaine élus, syndicats, corps enseignant, parents et élèves se mobilisent contre la nouvelle dotation horaire prévue pour la Cité Mixte Ferdinand Fabre à la rentrée de septembre 2025 résultera en la suppression de 3 classes : une 5ème, une 3ème et une 2nde.

Ces suppressions sont d'autant plus incompréhensibles suite à la labélisation de la ville de Bédarieux comme Cité Educative signe théorique d'une attention particulière de l'éducation nationale pour notre ville. Ce dispositif étant couplé à la mise en place récente par le Rectorat d'un Territoire Educatif Rural en collaboration avec les partenaires territoriaux, dont la communauté de communes, atteste de la reconnaissance des difficultés inhérentes à la localisation de la Cité Mixte Ferdinand Fabre.

Déjà l'an dernier, en raison de la baisse des effectifs montant de CM2, le collège a subi la suppression d'une division de 6ème. Dans le même temps une classe de première était retirée au lycée.

Nous sommes grandement préoccupés par ces suppressions qui, au fil des années, dégradent les conditions d'apprentissage, de suivi et d'accompagnement des élèves et craignons que l'offre de formation se voit bientôt réduite à la portion congrue des enseignements généralistes, faisant table rase des options et spécialités dites "rares" au lycée.

Nous soulignons le fait que la 3ème et la 2nde sont deux classes charnières qui revêtent une importance particulière dans le parcours scolaire et d'orientation.

Nous demandons que soit prise en compte la spécificité de l'établissement, en territoire rural isolé, et cela passe par des moyens constants qui permettent de maintenir son offre de formation et son attractivité.

Des classes à 25 élèves ne nous paraissent pas scandaleuses et en tout état de cause nous ne pouvons pas nous satisfaire d'une logique strictement comptable et administrative dans l'attribution des moyens horaires.

Le Conseil municipal de Bédarieux demande une révision à la hausse de la Dotation Horaire Globale 2025-2026 de la Cité Mixte Ferdinand Fabre afin de lui permettre de conserver toutes ses divisions de collège et de lycée ainsi que son offre de formation.

Vote :UNANIMITE

Madame Amandine DUHEN prend la parole et demande si grâce au TER (Territoire éducatif rural) de Grand Orb il n'y a pas une carte à jouer

Monsieur Pierre MATHIEU prend la parole il explique que oui il y a quelque chose à jouer, un conseil communautaire et un comité de pilotage sont à venir mais que la signature du TER risque de prendre du retard, Il précise qu'il a demandé un moratoire sur ces 3 classes.

Monsieur Dimitri ESTIMBRE prend la parole c'est un 1^{er} pas sur la carte scolaire sur le moratoire ce n'est pas ce que souhaite les enseignants. Cependant il trouve dommage de mettre au vote cette motion alors que lors du vote de la dotation horaire de la cité mixte lors d'une précédent CA des abstentions provenant certainement des élus de la majorité ont été observés.

Monsieur Pierre MATHIEU se demande comment M. Estimbre devine qui a voté quoi et regrette ces hypothèses, mais il ne précise tout en ne siégeant pas au CA que la volonté de ce vote était certainement de ne pas bloquer le système

Monsieur Dimitri ESTIMBRE prend la parole il dit que ce vote était plus que symbolique pour montrer le soutien de la municipalité dans cette lutte.

Madame Amandine DUHEN précise que de parler de ce qu'il se passe pour la Cité Mixte Ferdinand Fabre c'est bien mais il faut être vigilant pour le lycée Fernand Leger

Question n° 5

Objet : Subventions aux associations Humanitaires et Sociales

Monsieur le Maire propose de procéder au vote des subventions 2025 qui pourraient être attribuées aux associations humanitaires, sociales :

ASSOCIATIONS	Rappel 2024	Propositions 2025	Charges 24 conventionnées / Paiement par le 6574 sur justificatifs
Ami des hauts cantons	300,00 €	300.00 €	
Amicale des donneurs de sang	1 200,00 €	1 200.00 €	
Antenne ligue contre le Cancer	300,00 €	300.00 €	
Association Bédaricienne contre la Myopathie	900,00 €	900.00 €	
Association Episode	1 300,00 €	1 300.00 €	
Association les Asphodèles	900,00 €	900.00 €	
Bédarieux Informatique et loisirs	630,00 €	700.00 €	600.00 €
Conseil Citoyens Bédarieux	300,00 €	300.00 €	
Club des Retraités cheminots	700,00 €	700.00 €	
Foyer Seniors hauts Cantons	1 500,00 €	1 500.00 €	2 500.00 €
L'aire des familles	2 100,00 €	2 100.00 €	
Le souffle d'Orb	300,00 €	300.00 €	
Resto du Cœur	1 200,00 €	1 800.00 €	
Secours Catholique	1 500,00 €	1 600.00 €	250.00 €
Total	13 430,00 €	14 000.00 €	3 350.00 €

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'octroyer aux associations humanitaires et sociales le montant des subventions 2025 tel que présenté dans le tableau ci-dessus**

Vote : UNANIMITE

Question n°6

Objet : Subventions aux associations d'Anciens Combattants, de la Mémoire et diverses

Monsieur le Maire propose de procéder au vote des subventions 2025 qui pourraient être attribuées aux associations d'Anciens Combattants, de la Mémoire et diverses :

ASSOCIATIONS	Rappel 2024	Propositions 2025	Charges 24 conventionnées / Paiement par le 6574 sur justificatifs
F.N.A.C.A.	500,00 €	600.00 €	1 000.00 €
Souvenir Français	400,00 €	500.00 €	1 000.00 €
Ste Entraide Légion d'honneur Locale	500,00 €	500.00 €	
Total	1 400.00 €	1 600.00 €	2 000.00 €

ASSOCIATIONS	Rappel 2024	Propositions 2025
C.F.D.T.	600,00 €	600.00 €
C.G.T.	3 600,00 €	3 600.00 €
Solidaires des hauts cantons (Sud)	300,00 €	300.00 €
Total	4 500,00 €	4 500.00 €

Il est proposé au conseil municipal :

- ***D'octroyer aux associations d'Anciens Combattants, de la Mémoire et diverses le montant des subventions 2025 tel que présenté dans le tableau ci-dessus***

❖ En tant qu'élu Intéressé Monsieur Dimitri ESTIMBRE ne prend pas part au vote concernant la CGT

Vote : UNANIMITE

Question n° 7

Objet : Subventions aux associations dédiées à l'Enfance et à l'enseignement

Monsieur le Maire propose de procéder au vote des subventions 2025 qui pourraient être attribuées aux associations dédiées à l'enfance et à l'enseignement :

ASSOCIATIONS	Rappel 2024	Propositions 2025
A.P.E.L. Le Parterre	700,00 €	800.00 €
A.P.E.M.A.	200,00 €	200.00 €
F.C.P.E.	1 000,00 €	1 100.00 €
La Locomotrice	200,00 €	200.00 €
Latulu	900.00 €	900.00 €
Lire et grandir	250,00 €	250.00 €
Los Pichots	300,00 €	300.00 €
Les Loulou de Langevin Wallon	pas de demande	400.00 €
Total	3 550,00 €	4 150.00 €

Il est proposé au conseil municipal :

- D'octroyer aux associations dédiées à l'Enfance et à l'enseignement le montant des subventions 2025 tel que présenté dans le tableau ci-dessus

❖ En tant qu'élue Intéressé Madame Magalie TOUET ne prend pas part au vote concernant la subvention à l'association LATULU

Madame Brigitte TRALLERO prend la parole pour remercier les associations et apporter des explications

Vote : UNANIMITE

Question n° 8

Objet : Subventions aux associations sportives

Monsieur le Maire propose de procéder au vote des subventions 2025 qui pourraient être attribuées aux associations sportives :

ASSOCIATIONS	Rappel 2024		Propositions 2025		Charges 24 conventionnées / Paiement par le 6574 sur justificatifs
	Fonctionnement	Evènementielles ou Exceptionnelles	Fonctionnement	Evènementielles ou Exceptionnelles	
A.C.C.A. (Chasse)	4 400,00 €		4 400.00 €		1 000.00 €
AAPPMA (pêche)	500,00 €		500.00 €		
Aéro-Club de Bédarieux Grand Orb	2 500,00 €		2 500.00 €		
Aérodrome de Bédarieux La Tour	300,00 €		300.00 €		
Aïkido	500,00 €		500.00 €		
Asso Sportive Cité Mixte F. Fabre	1 500,00 €		2 000.00 €		
Ball trap	300,00 €		300.00 €		
Badminton Bédarieux Hauts Cantons	500.00 €		500.00 €		
Bédarieux Course Nature	700,00 €	1 000,00 €	700.00 €	1 000.00 €	
Bédarieux Savate	3 300.00 €		2 700.00 €	500.00 €	
Bousquet Bédarieux Volley-ball	5 600,00 €		5 600.00 €		
Bédarieux Nautic Club	1 900,00 €	1 800.00 €	1 900.00 €		
CAB Gymnastique	1 600,00 €		1 800.00 €		
CA Bédarieux Grand Orb Rugby	21 000,00 €		22 000.00 €		
Cyclo Club Bédarieux	800,00 €	600,00 €	500.00 €	600.00 €	
Entente bouliste Bédaricienne	1 600,00 €		1 700.00 €		

Entente Sportive Grand Orb Foot	15 000,00 €		16 000.00 €		
Grand Orb Bédarieux Basketball	1 700,00 €		1 800.00 €		
Grand Orb Bédarieux Handball	2 000,00 €	500,00 €	2 000.00 €		
Gym Tonic	200,00 €		300.00 €		
Judo Club Hauts Cantons	800,00 €		800.00 €		6 000.00 €
La dame au Cœur d'Orb	800,00 €		1200.00 €		
Les Ailes au Cœur d'Orb	250,00 €		300.00 €		
Orbjectif Plein Air	400,00 €		500.00 €		
Pétanque Bédaricienne Hauts Cantons	1 800,00 €	500,00 €	1 900.00 €	500.00 €	
Randonnée Pédestre Sportive	200,00 €		200.00 €		
Tennis Club Bédarieux Haute Vallée de l'Orb	3 400,00 €		3 400.00 €		6 000.00 €
Vertical Raid Orb	500,00 €		600.00 €		
Total	74 850.00 €	4 400,00 €	78 100.00 €	2 600.00 €	13 000.00 €

Il est proposé au conseil municipal :

- D'octroyer aux associations sportives le montant des subventions 2025 tel que présenté dans le tableau ci-dessus

❖ En tant qu'élus Intéressés Monsieur Francis Barsse ne prend pas part au vote concernant l'aéroclub

Monsieur Alain MOUSTELON prend la parole pour faire un discours remerciant les différentes associations sportives

Vote : UNANIMITE

Débat :

Monsieur Jacky TELLO prend la parole et demande pourquoi le Cyclo Club a 300€ de moins que l'année précédente ?

Monsieur le Maire prend la parole et répond qu'ils ont tout simplement demandé moins cette année

Monsieur Alain MOUSTELON prend la parole et explique que le montant des subventions est conséquent mais qu'il est nécessaire pour les associations

Monsieur Dimitri ESTIMBRE prend la parole demande ou en est la fusion entre le club de foot de Bédarieux avec celui de Lamalou les Bains.

Monsieur le Maire interrompt la séance pour donner la parole au secrétaire du club de foot de Bédarieux présent dans l'assemblée afin qu'il apporte une réponse à **Monsieur Dimitri ESTIMBRE**

Question n° 9

Objet : Subventions aux associations culturelles

Monsieur le Maire propose de procéder au vote des subventions 2025 qui pourraient être attribuées aux associations culturelles :

Il est proposé au conseil municipal :

ASSOCIATIONS	Rappel 2024		Propositions 2025		Charges 24 conventionnées / Paiement par le 6574 sur justificatifs
	Fonctionnement	Evènementielles	Fonctionnement	Evènementielles (Rappel)	
Centre Scientifique des Hauts Cantons Héraultais	400,00 €		500.00 €		
CEPO	Pas de demande			3000.00 €	
Ciné-club	1 800,00 €		1 800.00 €	3 000.00 €	
Comédie du Causse	800,00 €		800.00 €	2 000.00 €	1 400.00 €
Comité de jumelage Leutkirch	2 500,00 €	1 000,00 €	2 500.00 €		
Créateurs (rices) Caroux au Canal du midi (4CM)	1 000,00 €	1 000,00 €	1 500.00 €	1 000,00 €	
Curiositas	1 600,00 €	500,00 €	1 800.00 €		
Etoile Ferroviaire des hauts cantons	400,00 €		600.00 €		
Guingoï Folk	1 700,00 €	3 000,00 €	1 700.00 €	3 000,00 €	1 400.00 €
Harmonie Bédaricienne	6 000,00 €		6 000.00 €	2 000.00 €	
Jazz'Orb	500,00 €	5 000,00 €	1 000.00 €	5 000,00 €	
La Talvera	900,00 €	500,00 €	1 000.00 €		
Les amis du patrimoine culturel de Nd des Lumières	400,00 €		Pas de doss.		
Les Trinacriens	500,00 €	4 000,00 €	500.00 €	4 000,00 €	
L'Œil et la Main	700,00 €		700.00 €		
MV Productions	1 500,00 €	18 000,00 €	1 600.00 €	18 000,00 €	
Objectif Suds		10 000,00 €		10 000,00 €	
Objectif-Image	700,00 €		700.00 €		1 400.00 €
Radio Ondapais Radio	700,00 €		750.00 €		
Raïces Flamencas	1 200,00 €	1 000,00 €	1 200.00 €	1 000,00 €	700.00 €
Résurgences	800,00 €	500,00 €	900.00 €		
Souffle d'air	400,00 €		500.00 €		
Total	24 100,00 €	45 000,00 €	26 050.00 €	52 000,00 €	4 900.00 €

- D'octroyer aux associations culturelles le montant des subventions 2025 tel que présenté dans le tableau ci-dessus

En tant qu'élus Intéressés :

- ❖ *Madame Hélène ROUMAGNAC ne prend pas part au vote concernant les subventions aux associations Jazz'Orb, Ciné-club*
- ❖ *Messieurs Jean-Pierre CALAS, André CLAVERIA ne prennent pas part au vote concernant les subventions aux associations Comité de jumelage Leutkirch*
- ❖ *Monsieur CLAVERIA ne prend pas part au vote concernant la subvention à l'Harmonie Bédaricienne*

Vote : 28 VOIX POUR

- **1 ABSTENTION (Amandine DUHEN)**

Débat :

Madame Amandine DUHEN prend la parole elle explique qu'elle s'abstiendra sur ce vote car, pour elle, il est important de mettre en avant les associations culturelles et que c'est pour ça que lors de la commission culturelle, elle avait voulu soutenir la demande de l'association de l'Etoile Ferroviaire qui s'est installée au cœur du quartier Saint Louis et, qu'elle regrette que le montant de la subvention qui avait été retenu lors de cette commission ne soit pas le même que celui inscrit au vote aujourd'hui.

Monsieur le Maire prend la parole il explique que l'on ne peut pas doubler une subvention, il précise que son groupe soutiens 11 grosses manifestations culturelle estivale et que ce chiffre des subventions évènementielle est déjà en forte hausse.

Question n° 10

Objet : Subventions aux associations de sécurité et prévention

Monsieur le Maire propose de procéder au vote des subventions 2025 qui pourraient être attribuées de sécurité et prévention :

ASSOCIATIONS	Rappel 2024	Propositions 2025
Amicale des Sapeurs Pompiers	1 500,00 €	2 000.00 €
Association Assistance des Animaux Abandonnés (4A)	2 500,00 €	2 500.00 €
Total	4 000,00 €	4 500.00 €

Il est proposé au conseil municipal :

- *D'octroyer aux associations de sécurité et prévention le montant des subventions 2025 tel que présenté dans le tableau ci-dessus*

Vote : UNANIMITE

Question n° 11

Objet : Subventions aux associations de quartiers

Monsieur le Maire propose de procéder au vote des subventions 2025 qui pourraient être allouées aux associations de quartiers :

ASSOCIATIONS	Rappel 2024	Propositions 2025
Les Jardins du Viaduc	400.00 €	400,00 €
Quartier Roc Rouge	400.00 €	400,00 €
Les Causses Vivants	400,00 €	400,00 €
Quartier Ancienne route de Clermont	400,00 €	400,00 €
SACO	400,00 €	400,00 €
Total	2 000,00 €	2000.00 €

Il est proposé au conseil municipal :

- ***D'octroyer aux associations de quartiers le montant des subventions 2025 tel que présenté dans le tableau ci-dessus***

Madame Magali TOUET prend la parole pour remercier les différentes associations de quartiers pour leur investissement

Vote : UNANIMITE

Question n° 12

Objet : Subventions aux Associations Développement Durable et Economie

Monsieur le Maire propose de procéder au vote de la subvention 2025 qui pourraient être allouée aux associations de Développement Durable et Economie :

ASSOCIATIONS	Rappel 2024	Propositions 2025
Ass.Mycologique et Botanique de l'Hérault et des Hauts Cantons	1 500.00 €	1 500.00 €
Association Bédaricienne des Commerçants (A.B.C)	9 400,00 €	9 400,00 €
Collectif Orb et Monts Environnement (COME)	200,00 €	450.00 €
Ressourcerie des Hauts Cantons	800,00 €	1 000.00 €
Total	11 900,00 €	12 350.00 €

Il est proposé au conseil municipal :

- ***D'octroyer aux associations de Développement Durable et Economie les subventions 2025 tel que présenté dans le tableau ci-dessus***

Je vous serais obligé de bien vouloir en délibérer.

Vote : UNANIMITE

Fin de la séance : 20h25

***La Secrétaire,
Magali TOUET***

***Le Maire,
Francis BARSSE***

Annexe au procès-verbal · Discours d'introduction de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Mesdames et Messieurs les représentants des associations

Chers collègues,

Chers amis,

Bienvenue à tous pour ce traditionnel conseil municipal consacré aux associations.

C'est un moment fort de notre vie démocratique locale, mettant le monde associatif à l'honneur et je me réjouis de voir que vous êtes toujours aussi nombreux à venir y assister.

A l'issue de la séance nous vous diffuserons le film de Bédarieux et, car ce conseil municipal est VOTRE conseil nous mettrons à l'honneur 3 associations pour leurs résultats sportifs.

Mais avant de passer à la présentation des subventions je souhaite vous dire quelques mots sur nos projets pour la commune et revenir sur les sujets d'actualités pour le territoire.

Vous le savez, nous travaillons à changer l'image de Bédarieux.

Plus qu'un slogan de campagne, c'est ce qui anime l'ensemble de nos actions depuis désormais 5 ans.

Nous œuvrons pour une ville apaisée, respectueuse de son environnement où les rapports humains sont au centre des préoccupations.

Et cela fonctionne, la ville a repassé en début d'année le seuil symbolique des 6000 habitants mettant fin à un décennie de déclin.

Certes cela s'explique par un contexte favorable pour les petites cités comme Bédarieux :

- Le covid et le développement du télétravail qui a permis aux territoires ruraux comme le nôtre de trouver un nouveau souffle.
- La mise en place de la fibre par le conseil départemental. Rendez-vous compte 400M€ d'investissement ! J'en remercie d'ailleurs Kleber Mesquida son président.

Mais je pense sans fausse modestie que mon équipe et moi-même y sommes pour quelques choses. Il est en effet de notre devoir d'accompagner cette dynamique retrouvée en pensant la ville de demain.

Bien entendu nous savons tous ici que des échéances électorales se tiendront en mars prochain, mais il est de la responsabilité d'un maire de lancer des travaux et des réflexions qui dépassent la temporalité d'un mandat.

Développer Bédarieux est essentiel pour maintenir l'activité de nos écoles, de nos commerces, de nos associations, mais cela doit se faire sans gigantisme !

C'est important de le dire, car nous devons tenir compte de la préservation de nos ressources naturelles et du dérèglement climatique déjà à l'œuvre.

D'ailleurs un mot sur l'eau, vous le savez c'est une de nos préoccupations, mais nous avançons. Le printemps pluvieux nous donne plusieurs mois voire années de répit, mais cela ne nous empêche pas de préparer l'avenir.

Nous en avons déjà parlé mais depuis juillet 2024 deux solutions de secours avec nos voisins du syndicat de la Mare et de Villemagne sont opérationnelles.

Et, car il est important de prévoir le long terme, nous venons d'effectuer deux forages d'exploration dans le secteur de la route de Pézènes.

Un forage est productif mais nous devons encore attendre plusieurs semaines d'analyses et de pompages pour savoir si celui-ci sera exploitable pour la ville.

Sachez également que les services de la régie des eaux sont à pied d'œuvre pour traquer toutes les fuites, nous réparons d'ailleurs dans les prochaines semaines une fuite sous le rondpoint de Carrefour, détecté récemment, qui est de l'ordre de 5% des besoins quotidiens !

L'équivalent de la consommation journalière de 4x la nouvelle tranche de la ZAC des capitelles !

Nous vous tiendrons bien sûr informés des recherches en cours car cette question de l'eau est vitale pour le développement de Bédarieux.

Préparer la ville de demain passe aussi par le renouvellement urbain.

Vous savez qu'il existe une certaine tradition de grandes opérations urbaines à Bédarieux.

La création de la place Neruda dans les rues basses au début des années 90, le quartier du château dans les années 2000.

Nous poursuivons ce travail au quartier Saint Louis avec des nouvelles démolitions en septembre.

Mais le centre-ville n'est pas en reste !

Nous avons la chance à Bédarieux d'avoir un axe commercial toujours existant (et qui se développe) : la Rue de la République.

Plus de 20 commerces et services, 2 bars, une librairie (l'unique de Grand Orb) en font l'image de Bédarieux.

Mais, cette rue est devenue au fil du temps et des changements des modes de consommations un axe de passage et non plus un lieu de vie

Nous avons donc mandaté il y a plusieurs semaines, 2 cabinets d'architectes pour travailler sur l'axe Rue Saint Louis (car là aussi il y a du commerce !) - Rue de la République sans oublier les places aux fruits, Abbal et Rabaud et Neruda.

Pour des espaces végétalisés, plus vivant, agréable, pour préparer la ville au changement climatique.

D'ailleurs il sera organisé en septembre une rencontre du monde économique et des commerçants avec les architectes pour faire remonter les besoins ou suggestion.

L'objectif est d'avoir d'ici la fin de l'année 2025 un plan guide chiffré pour réaménager notre centre-ville, cœur commerçant et économique de Bédarieux et de Grand Orb.

Mais avant cela, et comme notre action se déroule sur plusieurs temporalités : le temps long je viens d'en parler, mais aussi les échéances plus brèves, nous avons une année 2025 chargé en évènement :

- nous avons inauguré le 21 mars la salle Joséphine Baker, en présence de deux de ses fils. Une journée qui nous a permis de rendre hommage à cette grande dame avec la diffusion d'un film retraçant sa vie, aux scolaires et un grand public. Ce lieu convivial est très attendu, en témoigne les nombreuses demandes de réservation que nous recevons

- Les travaux pour doter notre Espace de vie sociale d'un écrin digne de son succès. Cet espace lancé il y a un an est un lieu fabuleux où les générations se rencontrent. Déménagement prévu à la rentrée au pavillon des vins devant la médiathèque, vous avez pu voir les travaux en cours

- Jeunesse toujours, dès cet été nous ouvrirons un Centre de loisirs tout neuf, au cœur du Puech du four. Un havre de verdure magnifique, un lieu de mixité sociale important et un service essentiel pour les familles.

- Et je n'oublie pas bien sur le magnifique pôle culturel du château Baldy porté par Grand Orb et mon ami Pierre Mathieu.

Si nous œuvrons ainsi avec ces grandes opérations mais aussi au quotidien avec des politiques culturelle, sportives, ambitieuse grâce à vous tous, c'est parce que nous croyons en notre territoire. Mais pour que notre dynamique retrouvée se poursuive, pour attirer de nouveaux habitants et que nos jeunes restent au pays il faut une chose essentielle : de l'emploi.

Avec Grand Orb et mon ami Pierre nous avons eu dès 2020 travaillé sur l'emploi et l'aide aux entreprises.

Cela fonctionne, le solde des ouvertures de commerces en ville est positif, une activité de pépinière vient d'être créée Route de Lodève.

Avenue des Justes, des immeubles de bureaux vont être construits et un magasin U express (14 emplois supplémentaire) est en cours d'installation. A cela va s'ajouter un complexe de 4 terrains de padels sur la zone cavallé coll.

Cependant trois sujets nécessitent notre vigilance : KP1, la Colas, et la cité Mixte Ferdinand Fabre. Concernant le rachat de KP1, je partage bien entendu les inquiétudes des salariés de l'usine de Bédarieux suite au rachat du groupe par Jav Investissement. Un tel rachat dans un contexte difficile dans la construction interpelle.

Avec Pierre Mathieu nous avons rencontré le directeur de l'usine de Bédarieux.

Une réponse sur l'avenir du site sera donnée la semaine prochaine au CSE. Nous n'avons pas encore d'indications officielles mais je souligne qu'une ligne de production a redémarré récemment.

Sachez qu'en cas de mauvaise nouvelle nous serons tous, élus, syndicat, nous mobiliser.

Concernant la Colas et la fermeture éventuelle du dépôt des Aires, je ne peux y rester insensible.

Nous avons également rencontré la commune des Aires et la direction du site, ceux-ci ont infirmé les rumeurs.

Concernant la cité mixte et la fermeture de classe, une rencontre a eu lieu au rectorat et le préfet est mobilisé par plusieurs courriers de Maires et de la CC Grand Orb.

Dans le même temps nous militons pour une réforme de la carte scolaire pour que les jeunes de Magalas ou de la vallée du Jaur viennent au lycée à Bédarieux et non plus à Béziers dans des établissements surchargés ! Si tout le monde fait preuve de bon sens nous devrions trouver des solutions.

Cependant il ne faut pas se voiler la face, ces fermetures de classes malgré le classement excellent de notre lycée témoigne d'un vieillissement de notre population et nous conforte dans notre idée d'attirer des familles grâce à nos équipements, de la rénovation d'habitat en centre-ville sans oublier la future ZAC des Capitelles.

Et pour cela nous auront aussi besoin du monde associatif !

Voilà pourquoi notre soutien est sans faille. Votre venu de ce soir montre que vous êtes aussi dans l'engagement.

Vous êtes le cœur de notre ville ; en offrant lieux de, mixité, découvertes, d'expression.

Notre soutien financier, mais aussi humain est conséquent.

Le montant de nos aides directes mais aussi indirecte en valorisant le fonctionnement du stade, des équipements comme notre la Tuilerie et j'en passe, atteint 700 000 €

Il est incomparable à celui pratiqué dans les communes équivalentes à Bédarieux.

Cela est fait car la commune a la capacité financière. Vous le savez Bédarieux n'est pas une ville « riche » au sens financier du terme, mais sa richesse c'est vous !

Nous avons la chance d'avoir 150 associations dans tous les domaines : sport, culture, mémoire, environnement...

Notre drôle d'époque rend votre rôle d'autant majeur. Vous êtes les garants du lien social, en offrant des lieux de pratique ou de réflexion à tous les milieux et toutes les classes d'âge de notre ville.

C'est grâce à vous que des centaines d'enfant peuvent découvrir le sport.

Que la culture tissent des liens entre les générations

Que des personnes âgées sortent pour un loto ou une activité sportive.

Si notre ville rayonne c'est grâce à vous, et c'est pour cela qu'à la fin de la séance nous mettrons à l'honneur trois disciplines sportives qui ont remporté des titres départementaux, voire nationaux. De fiers étendards de Bédarieux et du territoire !

Alors merci à vous, dirigeants, membres actifs, bénévoles,

Merci aux élus membres des commissions qui ont parfois eu à rendre des arbitrages difficiles,

Merci aux agents de la logistique, des services techniques, de la culture et du stade René Char pour le travail qu'ils font à vos côtés tout le long de l'année.

Car si nous avons parfois des opinions divergentes, mais c'est ce qui fait la beauté du débat, nous avons tous un point commun : nous aimons Bédarieux.

Merci à tous,